



## Prestations complémentaires d'Eli10 SA

Les présentes prestations complémentaires sont applicables sur la zone de desserte d'Eli10 SA, à savoir sur le territoire des communes de :

Boudry  
Milvignes (Auvernier et Bôle)  
Saint-Blaise  
Le Landeron  
Cortailod

**Eli10 SA**  
Rue du Château 17  
2022 Bevaix

T +41 32 720 20 20  
F +41 32 720 20 29

info@eli10.ch  
www.eli10.ch

## TABLE DES MATIERES

---

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS.....</b>	<b>3</b>
1.1 Intervention pour déménagement .....	3
1.2 Relevé supplémentaire.....	3
1.3 Compteurs à prépaiement.....	4
1.4 Intervention pour facture impayée.....	4
1.5 Redevance fixe à charge du producteur.....	4
<b>2. EXPLOITATION ET CONSTRUCTION.....</b>	<b>5</b>
2.1 Demande de raccordement d'IPD (Installation de production décentralisée) .....	5
2.2 Raccordement d'immeuble BT et MT.....	5
2.3 Appareils de mesure pour client résidentiel, industrie ou raccordement temporaire .....	5
2.4 Liaison téléphonique pour télérelevé de compteur.....	6
2.5 Coffret de raccordement.....	6
<b>3. GENERALITES.....</b>	<b>7</b>
3.1 Main d'œuvre.....	7
3.1.1 Main-d'œuvre technique.....	7
3.1.2 Majorations .....	7
3.2 Liste de prix matériel.....	8
<b>4. FOURNITURE DE DERNIER RECOURS.....</b>	<b>9</b>

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

---

### PREAMBULE

---

Le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) gère un réseau sujet de monopole.

Pour toutes les tâches touchant directement à cette activité, mais n'étant pas incluses dans le prix de l'utilisation du réseau, il a l'obligation de publier des directives et des prix correspondants, de manière équitable et non discriminatoire.

Le présent document expose les différentes prestations fournies par Eli10 SA en tant que gestionnaire de réseau de distribution (ci-après « Eli10 »).

## 1. EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

---

### 1.1 Intervention pour déménagement

Les déménagements doivent être annoncés 10 jours à l'avance, conformément aux art. 1.4 et 8.2 CG.

Il est possible de demander formellement la coupure de l'alimentation.

	Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
<b>Intervention sans coupure</b>			
Intervention normale (10 jours ou plus)	CHF 0.00		
Intervention expresse (moins de 10 jours)		CHF 50.00	
<b>Intervention avec coupure</b>			
Intervention normale (10 jours ou plus)		CHF 80.00	
Intervention expresse (moins de 10 jours)		CHF 100.00	

---

### 1.2 Relevé supplémentaire

Le client ou son mandataire peut demander des relevés supplémentaires de ses compteurs.

Il peut également demander une facture liée à ces relevés.

	Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
Relevé d'index sans édition de facture <sup>1)</sup>		CHF 60.00	
Edition de facture de décompte <sup>2)</sup> :			
- avec relevé de l'index		CHF 80.00	
- transmission de l'index par l'abonné (courrier ou téléphone)		CHF 20.00	
- sur demande d'abonnement mensuel ou bimestriel		CHF 25.00	
<sup>1)</sup> Majoration pour chaque compteur supplémentaire d'un même lieu		CHF 3.00	
<sup>2)</sup> Majoration pour chaque compteur supplémentaire d'un même lieu		CHF 5.00	

---

### 1.3 Compteurs à prépaiement

Conformément à l'art. 8.3.3 CG, Eli10 peut se voir contrainte d'installer des compteurs à prépaiement chez les clients qui ne seraient pas en mesure d'honorer régulièrement leurs factures d'électricité.

	Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
Frais d'installation du compteur sur le tableau électrique		CHF 150.00	
Frais d'intervention en cas de coupure – réactivation provisoire		CHF 100.00	

### 1.4 Intervention pour facture impayée

Conformément à l'art. 8.3.2 CG, les frais administratifs sont facturés lors de rappels pour facture impayée. Les frais liés à la coupure et la remise en service sont facturés au demandeur.

	Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
2ème rappel (sommation)		CHF 25.00	
Coupure et remise en service (avant 17h00) <sup>1)</sup>		CHF 80.00	
Coupure et remise en service expresse (après 17h00) <sup>1)</sup>		CHF 100.00	
<sup>1)</sup> Le client doit impérativement faire parvenir la preuve du paiement à Eli10 avant 17h00			

### 1.5 Redevance fixe à charge du producteur

	Redevance mensuelle fixe
Producteur au bénéfice de la RPC (rétribution à prix coutant) < 30 kVA Compteur bidirectionnel et relevé trimestriel	CHF 10.00

## 2. EXPLOITATION ET CONSTRUCTION

### 2.1 Demande de raccordement d'IPD (Installation de production décentralisée)

	Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
Demande de raccordement pour site de production d'une puissance > 30 kVA			CHF 800.00 <sup>1)</sup>
Demande de raccordement pour site de production d'une puissance de < 30 kVA (demande complexe)		Possibilité facturation de frais effectifs	
Demande de raccordement au niveau HT			Devis spécifique
<sup>1)</sup> Montant minimum			
Les définitions et conditions de raccordement sont décrites dans la prescription technique N°2 (PT2)			

### 2.2 Raccordement d'immeuble BT et MT

Les coûts de cette prestation sont décrits dans la prescription technique de raccordement N°1 (PT1).

### 2.3 Appareils de mesure pour client résidentiel, industrie ou raccordement temporaire

Un compteur est nécessaire en tout point d'injection comme en tout point de soutirage.

En principe, Eli10 installera ses propres compteurs et un montant de base sera facturé.

	Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
Pose de compteur sans courbe de charge :			
- Intervention normale (2 jours ou plus)	CHF 0.00		
- Intervention expresse (moins de 2 jours) <sup>1)</sup>		CHF 100.00	
<sup>1)</sup> Mise en service expresse : lorsque le client demande la mise en service de son compteur dans un délai plus court que celui prévu ci-dessus ; Eli10 se réserve le droit de refuser une mise en service expresse			

## 2.4 Liaison téléphonique pour télérelevé de compteur

La présence d'une ligne téléphonique fixe PSTN est indispensable au télérelevé ; elle est donc nécessaire pour tous les compteurs lus à distance.

Une liaison GSM/GPRS peut être établie dans la seule mesure où des raisons techniques ou économiques l'imposent. Dans ce cas, la fiabilité du réseau téléphonique mobile étant moindre que celle du réseau téléphonique fixe, Eli10 ne pourra pas être tenu responsable d'un éventuel retard dans la mise à disposition des données de consommation aux ayants-droit suite à une défaillance des télécommunications GSM/GPRS.

	Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
Mise en service de la ligne téléphonique	CHF 0.00		
Facturation lors de la mise en service :		CHF 100.00	
- Déplacements			1)
- Temps d'intervention			1)
- Matériel éventuel			1)
- Carte SIM pour liaison GSM/GPRS			1)
<small><sup>1)</sup> Les coûts en régie sont définis selon les tarifs figurant dans le chapitre 3 « Généralités » et peuvent faire l'objet d'un devis spécifique</small>			

## 2.5 Coffret de raccordement

Lors des raccordements, un coffret de raccordement, contenant les fusibles de coupe-surintensité général (CSG), doit en principe être posé avant le tableau électrique des installations du client.

Les forfaits ci-dessous comprennent la fourniture et la pose du coffret en fonction de l'intensité.

Intensité	Forfait
Jusqu'à 63A	CHF 610.00
64A à 160A	CHF 770.00
161A à 250A	CHF 1'830.00
Supérieur à 250A	Devis

### 3. GENERALITES

---

#### 3.1 Main d'œuvre

##### 3.2.1 Main-d'œuvre technique

---

Fonction	Prix/heure
Ingénieur	CHF 155.00
Projeteur	CHF 135.00
Contremaître	CHF 125.00
Monteur	CHF 115.00
Aide-monteur	CHF 95.00
Apprenti	CHF 65.00

##### 3.2.2 Majorations

Les prix de l'heure sont fixés durant les jours ouvrables du lundi au vendredi et de 07:00 à 19:00. En dehors de ces périodes, les majorations sur les coûts de main d'œuvre sont les suivantes :

Jour	Plage horaire	Majoration
Lundi au vendredi	00:00 à 07:00	50%
Lundi au vendredi	19:00 à 24:00	50%
Samedi, dimanche et jours fériés	00:00 à 24:00	50%



### 3.2 Liste de prix matériel

Prestations	Unité	Prix
Véhicule utilitaire (camion grue)	Heure	CHF 120.00
Véhicule utilitaire (camion grue)	Km	CHF . 3.80
Camion nacelle 21m sans / avec serveur	Km	CHF 3.80
Camion nacelle 21m avec serveur	Heure	CHF 180.00
Soufflage	Heure	CHF 75.00
Tableau fête	Pièce	CHF 50.00
Câble, rallonge fête	Pièce	CHF 5.00
Lampe de chantier, fête	Jour	CHF 40.00
Dérivateur	Pièce	CHF 35.00

## 4. FOURNITURE DE DERNIER RECOURS

---

### Information

L'ouverture du marché de l'électricité implique le libre choix du fournisseur d'électricité pour les clients consommant plus de 100 MWh par an. L'obligation faite aux gestionnaires de réseau de distribution de fournir en tout temps l'énergie désirée par le client implique également l'obligation, pour le gestionnaire de réseau de distribution, de définir un tarif général pour l'alimentation de clients ayant fait usage de leur droit d'accès au réseau et n'ayant aucun fournisseur attitré.

La fourniture de dernier recours ne concerne donc que des clients :

- Ayant fait usage de leur droit d'accès au réseau,
- N'étant plus sous contrat avec un fournisseur d'énergie.

### Conditions de soutirage

Lorsqu'un client a fait usage de son droit d'accès au réseau, l'ensemble de sa consommation d'énergie électrique dans le réseau d'Eli10, sans contrat valable avec un fournisseur d'énergie électrique, est facturée aux conditions définies dans la présente directive.

### Prix de la fourniture de dernier recours

L'énergie de dernier recours sera facturée, pour toute la consommation, à la valeur la plus haute des deux éléments ci-dessous :

- La valeur la plus haute (heures pleines) du tarif régulé qui serait appliqué au client, majoré de 30 %.
- La moyenne mensuelle des prix du SPOT suisse majorée de 20% pour le mois considéré.

---

Tous les montants s'entendent hors TVA.

Ce document annule et remplace les précédentes versions.